

<p>D 23-76</p> <p>RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : RÉPONSE AU 31 JUILLET 2023.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Patrick BARBA, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Joanna DE KERGORLAY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Patrick BLOSSE et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Alain GOSSELIN : pouvoir donné à Catherine POULAIN Christian MASSON : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier COLIN rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la réunion du conseil municipal du 26 juillet 2022, le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) suite au contrôle réalisé sur la gestion de la commune de HOULGATE pour les exercices 2016 à 2020 avait été présenté.

Depuis cette date, les actions correctives engagées ont été poursuivies et la très grande majorité d'entre elles sont arrivées à leur terme positivement ; toutes les autres le seront dans les 6 / 8 mois qui viennent ou au plus tard pour fin 2024.

Un an après, et conformément aux dispositions de l'article L 243-9 du Code des Juridictions financières, un rapport sur les actions entreprises doit être présenté à l'assemblée délibérante. Ce rapport sera communiqué à la Chambre Régionale des Comptes de NORMANDIE dès présentation aux membres du Conseil Municipal.

Compte-tenu de la période estivale qui est particulièrement chargée dans une station balnéaire comme la nôtre, ainsi que des congés d'été, ce rapport est présenté lors du premier conseil municipal après l'été, soit ce jour.

Le présent rapport (cf. document en pièce jointe) reprend le même formalisme que celui présenté mi 2022 en réponse immédiate au rapport d'observations définitives de la C.R.C. afin de mieux visualiser avec l'utilisation de feux tricolores les avancées entre le 26 juillet 2022 et le 31 juillet 2023.

Olivier COLIN présente les termes dudit rapport et demande s'il y a des observations.

Les membres du conseil municipal prennent acte des termes dudit rapport.





Olivier COLIN
Maire
Recuse de réception en préfecture
014-211403381-20230826-D23-76-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023